

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le deux mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Frédéric Géromin, Dominique Capron

Procurations : Caroline DRIOL à Mireille BERTHUIN, Thierry RUTGE à Stéphane MASTROPIETRO, Vincent PELLETIER à Sandrine GAYET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 27 avril 2023

Séance ouverte à 19h30

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : M. HERVE

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 24 mars 2023 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Décision budgétaire modificative

Rapporteur : M. HERVE

M. Hervé précise qu'il s'agit d'une écriture comptable permettant la reprise des anciens défibrillateurs obsolètes de la commune par notre prestataire.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Evolution du Forfait Mobilités Durables

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme la Maire explique que l'Etat a fait évoluer le Forfait Mobilités Durables vers plus de flexibilité (en type de moyens de transports autorisés et en nombre de jours donnant accès à cette prime). Le FMD avait été adopté par le Conseil municipal en janvier 2021, dès son élargissement à la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit à présent de l'adapter aux évolutions prévues par le décret de décembre 2022.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Acquisition des parcelles forestières C4 et C5 à Pré Rémond

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Demande de subvention à la DREAL pour le financement du poste de médiateur pastoral

Rapporteur : Mme Bourdelain

Cette subvention comprend le financement du poste à hauteur de 80% et la prise en charge totale de 4 séances de projection d'un film de sensibilisation sur les chiens de troupeaux. Mme Bourdelain précise que le recrutement du médiateur pastoral est sur le point d'être finalisé.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Sollicitation du fonds de concours de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Rapporteur : Mme Gayet

La restauration scolaire est engagée dans une démarche de qualité responsable et durable depuis plusieurs années. Dans ce cadre, et compte-tenu du départ à la retraite de la cuisinière en place, la commune lance un audit du service pour accompagner l'évolution qualitative et quantitative du service.

Mme Gayet précise qu'il s'agit d'une démarche volontaire de la commune.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : sans objet

Séance clôturée à 20h00.

Signature de la feuille de clôture

Patrick HERVE

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

